

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 juin 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La communauté urbaine de Lyon a acquis en 1991 par voie de préemption, au prix de 1 360 000 F, un immeuble situé 13 place Ludovic Monnier à Champagne au Mont d'Or.

Il s'agit d'une maison de deux niveaux sur caves et de la parcelle de 579 mètres carrés sur laquelle elle est édifiée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite commune rachèterait ce bien au prix de 1 400 000 F, conforme à l'estimation dégagée par les services fiscaux, en vue d'y installer des équipements publics municipaux ;

**B - Propose** de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - Le montant** de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,